

SNITM FO

Conseil d'administration du 25 février 2011 COMPTE-RENDU

L'ordre du jour de la séance a été approuvé avec l'ajout de deux points à la demande de représentants du personnel (CGT) concernant l'avenir des résidences et les décrets statutaires. Lors du traditionnel point d'actualité présenté par le PDG nous apprenons que les premières discussions techniques concernant le prochain contrat d'objectifs et de performance sont en cours. Une première ébauche de document devrait être présentée avant l'été au conseil. La signature du document final devrait intervenir à l'automne 2011.

Les deux dossiers (Lidar et Calculateur) déposés par le CNRM pour l'attribution de ressources via le grand emprunt ont été rejetés. Une lettre d'explication suggère à Météo-France de se rapprocher du commissariat à l'énergie atomique pour l'utilisation de moyens de calcul dédiés à la recherche.

Les textes statutaires concernant les ITM sont en phase de signature ministérielle après avoir été validés en Conseil d'Etat. Les textes concernant les TSM sont encore en phase de rédaction et n'ont donc pas encore été soumis à l'examen du Conseil d'Etat. La procédure est donc loin de son terme pour les TSM.

L'avenir de la gestion des résidences du site de Toulouse dépend de la phase d'évaluation des deux possibilités actuellement à l'étude (gestion interne ou concession). La procédure de consultation de gestionnaires potentiels est en cours actuellement. Aucune décision n'est encore prise.

Monsieur Ratier prendra ses nouvelles fonctions (Direction d'EUMETSAT) au 1er août, son successeur, Monsieur Gupta, arrivera au 1er Mai en provenance de la direction générale de l'autorité de sûreté nucléaire.

Les représentants du personnel (Spasmet) demande à ce que le rapport sur les risques psychosociaux soit porté à la connaissance des administrateurs compte tenu des risques avérés identifiés par l'auditeur externe indépendant.

Approbation de l'ordre du jour du CA du 29 novembre 2010

Comme il est de coutume, la séance débute avec l'approbation du compte-rendu de la séance précédente. Un vote favorable à l'unanimité a été enregistré. Les débats ayant été longs et contradictoires sur l'avenir de la commission des produits et services lors de cette séance, le SNITM/FO a demandé à quel conseil ce point serait réexaminé. Monsieur Jacq indique que l'instruction du dossier est toujours en cours et invite les représentants de l'Etat à lui faire part de leurs remarques car malheureusement un seul s'en est acquitté sur la période.

Délibération sur le projet de décision modificative n°1 (DM1) du budget primitif 2011

Monsieur Léglise, Directeur Financier, rappelle le caractère technique de cette DM1 dont l'objet est de faire face aux engagements pris en 2010 par une opération dite de relèvement (antérieurement appelée report) des comptes concernés. Cette opération permet aux services de continuer à fonctionner en prélevant sur fond de roulement les sommes nécessaires sans consommer les crédits alloués au titre de l'année 2011. Il est à noter que les relèvements demandés par les services n'ont pas systématiquement été accordés. Le directeur financier précise aussi que la gestion 2010 est moins déficitaire que prévue et que les dépenses de fonctionnement ont sans doutes été trop prudentes. En particulier, la reconstitution de certains stocks a été différée, mais ne pourra pas l'être sur plusieurs exercices. La modification des règles d'amortissement votée en 2009 produit pleinement ses effets sur 2010 et dégage une certaine marge budgétaire. L'amortissement accéléré des centres devant être fermés ou libérés en 2011. **Il est à noter qu'une partie de la masse salariale budgétée n'a pas été utilisée faute de publication des décrets correspondant !** Chacun appréciera, et le SNITM continue à dénoncer cette forme de tromperie du personnel qui se poursuit en 2011 avec la non application du nouveau statut TSM !

Vote : Abstention du SNITM-FO, le reste du conseil vote Pour.

Délibération sur les marchés publics

Le marché de la fourniture de radiosondes GPS a été examiné. Madame Mouchard, Secrétaire Générale, relève la baisse du coût unitaire des radiosondes qui reviennent à environ 85 € avec ce marché contre 139 € il y a dix ans. Cette baisse est attribuée à la mise en concurrence des fournisseurs via la procédure d'appel d'offre.

Vote : Abstention du SNITM-FO, le reste du conseil vote Pour.

Délibération portant sur l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'aérodrome de Toulouse Francazal

En raison de l'attribution de la gestion de l'aérodrome de Francazal par la DGAC qui en a concédé l'exploitation à une société privée depuis le 01/01/2011, il était nécessaire de clarifier la situation de l'unité SAFIRE de mesures aéroportées. La préfecture de la Haute Garonne ayant géré l'urgence par une autorisation temporaire de 3 mois, le conseil doit régulariser cette situation en votant la conclusion d'un bail de 3 ans avec la société d'exploitation. Si le montant du loyer est connu, les charges elles ne le sont pas et devront être assumées quoi qu'il en soit. Le SNITM/FO demande si cette solution pourra se pérenniser. Monsieur Jacq répond qu'actuellement aucune garantie à plus long terme ne peut être donnée, mais que les vœux de la direction sont conformes aux souhaits du personnel : garder l'implantation de l'avion de recherche à Francazal.

Vote : l'unanimité du conseil vote Pour.

Délibération relative à la politique tarifaire

Le projet de nouveau barème commercial ainsi que les nouvelles conditions générales de vente ont été examinés. La motivation de la clarification et de la simplification du barème commercial est partiellement due aux enquêtes (autorité de concurrence) et questionnements Cour des Comptes) en cours. En effet, l'établissement doit se conformer aux règles du marché qui s'imposent légalement du fait de son intervention dans le secteur concurrentiel. La direction affirme ne pas chercher à réaliser des bénéfices pharaoniques. Monsieur Jacq explique qu'il n'est pas question de vendre des produits ou services du secteur concurrentiel à un prix inférieur à leur coût de revient. « Le respect des règles étant nécessaire pour préserver au plus strict les intérêts de l'établissement ». Monsieur Morin, représentant du ministère de l'agriculture, suggère d'examiner avec la DGCCRF les questions de concurrence afin de se prémunir d'actions en justice à l'avenir. Les coûts de structure et commerciaux sont issus de la comptabilité analytique. Ces coûts estimés sont à la base du nouveau barème et des règles tarifaires, qui vont bien conduire à ce que l'établissement réalise une marge bénéficiaire obligatoire sur chaque produit ou service fourni...

Le SNITM/FO considère que la simplification du barème commercial et l'évolution des conditions générales de ventes est nécessaire. Néanmoins le SNITM/FO constate que la gestion commerciale actuelle prépare et facilite l'accès de la concurrence au marché. La manière de commercialiser les produits et services de Météo-France tant au niveau du grand public que des professionnels fait le jeu de la concurrence. Le SNITM/FO considère qu'à moyen terme Météo-France prépare son retrait du marché concurrentiel au profit du secteur privé en augmentant les coûts de toutes ses prestations. Même si le PDG confirme ne pas imposer des marges bénéficiaires exagérées aux agents en charge de ce secteur, ce n'est pas ce qui est ressenti par les collègues concernés en réunion commerciale. Nous regrettons l'absence du directeur commercial qui aurait pu expliciter ce point de mise en oeuvre au conseil.

Souignons enfin que si les nouvelles conditions générales de vente contiennent quelques progrès (acceptation de la commande par mail, délais de paiement réalistes de 60 jours, de rétractation, ...), personne ne sait vraiment comment elles peuvent concrètement être mises en œuvre (facturations de pénalités de retard, droit de rétractation de 7 jours qui peuvent supposer qu'on ne délivre rien avant 8 jours ...); enfin, elles affirment qu'en cas de grève, Météo-France s'efforce de faire de la fourniture automatisée...

Vote : le SNITM/FO, la CGT et le Spasmet votent Contre, la CFDT s'abstient, le reste du conseil vote Pour.

Délibération portant sur le projet RYTHMME

L'avancement du projet RYTHMME dont l'objet est d'améliorer la quantification des précipitations à l'aide d'un réseau de radar en bande X dans le sud-est de la France a été présenté. L'avis du Conseil est sollicité pour valider la poursuite du projet et l'extension du réseau au delà de la phase d'expérimentation actuelle. Ce projet bénéficie de financements multiples et correspond à une priorité forte du ministère. La représentante de l'Ecologie du MEEDDTM fait part de sa satisfaction concernant l'avancée de ce projet majeur. Le SNITM/FO salue l'effort d'investissement réalisé pour ce réseau de mesures très important pour la réalisation des missions de sécurité de Météo-France.

Vote : l'unanimité du conseil vote Pour.

Délibération portant sur un projet de transaction avec l'agence du tourisme Corse

L'encaissement d'une facture impayée (environ 20 000 €) pour une prestation réalisée par Météo-France pour le compte d'une société aujourd'hui liquidée nécessite la rédaction d'un protocole transactionnel entre Météo-France et l'organisme qui prend à sa charge l'intégralité de la facture de cette société.

Vote : l'unanimité du conseil vote Pour.

Information sur les contrats supérieurs à un million d'euros

Le conseil a été informé de la nature de trois contrats importants signés avec les clients : Groupe France Télévision, TF1 et RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

Présentation du plan d'action 2010

Le plan d'action 2010 a ensuite été rapidement examiné, aucun sujet ne souffre de retard grave. Le déménagement vers St Mandé est prévu pour le mois d'octobre. Les fermetures de centres et la réorganisation suit son cours. L'objectif de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite a été rattrapé après le retard de 2009... Le SNITM/FO demande où en est le projet législatif concernant les pseudo cartes de vigilance produites par des officines n'étant pas chargées de sécurité. Monsieur Jacq, explique que le dossier n'a pas avancé en six mois et n'est pas relayé au niveau ministériel. Une entrevue prochaine avec un parlementaire pourrait éventuellement débloquer les choses.

Bref, il semblerait que le bateau coule nominalement !

Vous pouvez adresser toutes vos questions ou remarques au représentant du SNITM FO à cette réunion du CA : Sylvain Mondon sylvain.mondon@meteo.fr